

Dans les vallées du Burkina Faso, l'installation de la mobilité

Jean-Yves Marchal
Géographe

André Quesnel
Démographe

Les termes de « peuplement », « occupation de l'espace », « mobilité » et « aménagement » seront appréciés après que des faciès d'occupation agricole auront été reconnus. Nous proposons quelques réflexions sur les faits d'occupation des vallées appelées naguère Voltas Noire, Rouge et Blanche et, aujourd'hui, Mou Houn, Nazinon et Nakambe.

I Des vieilles histoires au présent

Les habitants des vallées ne parlent plus de l'onchocercose, sauf de manière désinvolte : « Bien sûr ; il y a longtemps. » Voici vingt ans, c'était en 1974, débutait le projet de contrôle de l'onchocercose (OCP) sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Évoquer les raisons du dépeuplement des vallées revient à rappeler une période encore plus ancienne. Que le vide humain constaté, ici et là, jusqu'à la fin des années soixante ait été la conséquence des razzias précoloniales, de la trypanosomiase ou de l'onchocercose, voire des trois causes associées, est un sujet qui, actuellement, n'intéresse plus personne au Burkina Faso.

Rappelons que les vallées onchocerquiennes n'ont pas été dépeuplées partout, que leur taux d'occupation n'a jamais été nul et que, en conséquence, il faut faire référence aux chercheurs qui ont analysé le sujet avant nous (LAHUEC et MARCHAL, 1979; RÉMY, 1981; HERVOUËT, 1984, 1992; HERVOUËT, CLANET *et al.*, 1984; PARIS, 1992). Le peuplement (ou repeuplement) des vallées depuis le début des années soixante-dix s'est appuyé sur des bases anciennes. Les vallées n'ont jamais été « vierges ».

HERVOUËT (1992 : 275-76) rappelle quelques faits essentiels :

« Il existe de très nombreuses vallées où la situation est hyperendémique, mais qui sont peuplées, très modestement pour la majorité certes, mais plus densément pour d'autres, comme le long de la Volta Noire. Inversement, certaines zones exemptes d'utilisation humaine sont situées dans des régions où l'onchocercose est méso-endémique, voire hypo-endémique, si ce n'est totalement absente. » ... « Mais il serait totalement vain et irresponsable de vouloir dénier à l'onchocercose tout rôle actif dans l'état de peuplement des vallées soudaniennes. Les corrélations hyperendémie/vallée vide sont trop souvent positives pour autoriser une telle hypothèse, même si l'on doit apporter de nombreuses restrictions. »

Vingt ans après qu'ont été lancées les campagnes de lutte contre *Simulium damnosum* :

— la petite mouche noire n'est plus un sujet de préoccupation de santé; elle ne transmet plus *Onchocercia volvulus*, mais reste sous surveillance de l'OMS. Pour cette raison, les responsables de l'Onchocerciasis Control Programme (OCP) emploient le terme « protégé » plutôt que « libéré » de l'onchocercose. De toute façon, quand les simulies sont encore présentes, elles demeurent une nuisance pour les activités agricoles;

— depuis 1970, et partout, de manière dirigée comme spontanée, des immigrants se sont établis en grand nombre, soit dans les secteurs vacants, soit auprès d'autochtones : « Le pays mossi a fourni aux "terres neuves" voltaïques, chaque année, environ 5 000 familles, soit 35 000 à 40 000 personnes » (ORSTOM, 1972-1975, fasc. II : 116). Dans les vallées, le taux d'occupation de l'espace par les champs et les parcours d'élevage est élevé.

Occupation de l'espace : sur le même thème, des variations

Les remarques précédentes amènent à diriger l'analyse tant sur le degré atteint par la mise en valeur de l'espace que sur le taux de peuplement et le rythme des installations, le premier pouvant être sans commune mesure avec les seconds. Car mise en valeur et peuplement sont deux faits parfois liés, parfois distincts. Il se peut que l'un soit prépondérant quand l'autre reste discret. Tout dépend des modes de faire-valoir et d'installation, soit encadrés, soit spontanés.

Autrement dit, parler des vallées oblige à distinguer « peuplement » et « développement », puisque les espaces supposés vides d'habitants sont occupés par les champs et utilisés par les troupeaux. Du moins est-ce le constat d'une reconnaissance du bassin de la Kompienga (affluent de la Pendjari, sud-est du Burkina Faso) et de celui du Nakambe (centre-sud du pays), auquel nous associons d'autres observations empruntées à la bibliographie.

Faciès connus, colonisation récente

Selon l'emprise du peuplement et/ou de la mise en valeur, selon la présence ou l'absence d'aménagements, que ces derniers soient de nature hydro-agricole ou bien se portent sur l'exploitation des terres sèches, plusieurs faciès sont identifiables dans les nouvelles aires colonisées.

Les uns ont une physionomie connue, comme celle observée le long de la route Fada N'Gurma-Pama : un espace de circulation pastorale intense associée à une colonisation agricole active de la part des Gurma venus de Bogandé et des Mosse provenant de Balsa-Bilanga.

Dans ce secteur de « brousse », une vingtaine de villages, soit plus de 10 000 immigrants (3,5 % de la population de la province du Gurma), se sont établis entre 1985 et 1991. Parmi ces immigrants, près de 7 000 seraient mosse (MADIEGA, 1993 ; INSD, 1994). Mais l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a

aussi enregistré, au cours de la même période, l'émigration avec aller-retour à destination du Togo, du Bénin et du Niger (notamment Niamey) de 6 000 personnes, soit 2% de la population en 1985 (INSD, 1994; Niemeijer et *al.*, 1995). Il s'agit donc d'une aire de colonisation agricole ressemblant beaucoup à celles analysées dans la Volta Noire des années soixante-dix (ORSTOM, 1972-1975; BENOIT, 1982) mais, cette fois, la mobilité des habitants est plus sensible qu'auparavant; ce qui revient à considérer que la colonisation n'est pas l'aboutissement d'une migration définitive, comme on aurait pu le croire.

Un autre faciès, déjà rencontré dans l'Ouest (RÉMY, 1981; HERVOUËT et *al.*, 1984), est celui que l'on observe actuellement le long de la frontière méridionale du Burkina Faso, là où tout se mêle dans un fouillis végétal : vieilles jachères redevenues densément arborées, parcours pastoraux et aires cultivées. La réserve forestière de Pama est entamée par des champs aux abords de campements qui ne portent pas de noms. De grands espaces libres se peuplent doucement. De place en place, des champs sont ouverts, souvent cachés par les herbes. Parfois, on débouche dans une clairière dominée par des rôniers, où sont cultivées sur billons les plantes à tubercules, environnées de grandes parcelles d'arachide et de pastèques. L'habitat est soit très dilué, soit en poches séparées les unes des autres par plusieurs dizaines de kilomètres de végétation dense.

Il y a vingt ans, de tels faciès se rencontraient à l'ouest, à la hauteur du 12^e parallèle, ou en pays gurunsi, 50 kilomètres plus au nord. On vient de les observer à Pama; on les observe également entre la Kompienga et le Nakambe où, depuis 1990, 10 000 à 15 000 nouveaux immigrants se seraient établis selon le responsable local de l'Office national de l'aménagement du territoire (Onat). On les observe toujours à l'ouest, mais à une latitude plus méridionale qu'auparavant, dans la secteur de Diébougou-Gaoua-Bougouriba. Ce qui signifie que la colonisation agricole a avancé plus au sud.

Les aménagements : nouveaux faciès d'occupation

D'autres faciès sont nouveaux, comme ceux situés aux abords de la retenue d'eau de Kompienga. Là, six campements de pêche créés

par des immigrants bozo-dafing venus du Massina (Mali) ou du Sourou (Burkina Faso), auxquels se sont joints des Mosse et des Gurmantche, occupent les berges (PARENT, 1995). Ils rassemblent quelque 4 000 habitants (octobre 1995). Campements ou établissements durables ? Les pêcheurs disent partir chaque année après les pluies et revenir en début d'hivernage. Mais les Mosse parlent d'horticulture, de pastèques, tomates, soja et petits pois, qu'ils vendent aux commerçants togolais venus les acheter à bon prix. Dans ces campements attendent camions et pick-up équipés de glacières pour transporter le poisson vers Ouagadougou. D'autres véhicules viennent, en « contre-saison », acheminer les légumes vers les localités du Nord-Bénin et Nord-Togo.

Autour du lac de la Kompienga se développe une aire marchande d'importance régionale, voire inter-États. La retenue d'eau et la localité de Kompienga sont devenues, en moins de dix ans, un centre d'activités diversifiées qu'aucun organisme de développement n'a financé, mise à part l'indemnisation de quelques « déplacés » à la suite de l'envoyage de leur habitat.

D'autres faciès nouveaux apparaissent, cette fois en position limitrophe des pays bisssa et mooga, aux fortes densités (plus de 130 hab./km²) sur des terroirs intégrés à ce qui a été appelé les « interfluves surpeuplés » (LE BERRE, 1966 ; PHILIPPON, 1979). À peu de distance de ces vieilles terres, une colonisation agricole dirigée a été mise en place par l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV), dans le courant des années soixante-dix. Mais, aujourd'hui, les blocs aménagés sont cernés d'installations non programmées et l'espace mis en réserve est entamé, soit par les champs d'immigrants spontanés, soit par ceux des vieux villages riverains.

À Kaïbo, l'un des « blocs » les plus anciens de l'AVV, la piste traverse, bien droite, des lots de cultures parsemés de grosses fermes aux toits de tôles. Entre stations de pompage, marchés, villages-centres, mosquées et chapelles alternent les parcelles géométriques de sorgho, coton et arachide, qui laissent parfois placeaux rizières. C'est un espace organisé, tiré au cordeau, où des centaines de familles d'agriculteurs ont été installées sur des lots défrichés au tracteur (six hectares par exploitant). Une halte dans un des centres de peuplement permet de relever que chaque exploitation dispose de plusieurs charrues et paires de bœufs et que poulaillers et parcs

à moutons ont été aménagés sous des plantations d'arbres. Les habitants disent avoir dédoublé leur activité, entre les parcelles AVV et l'horticulture rendue possible par la retenue d'eau de Bagré; un hameau satellite aurait été créé sur ses rives. Ils reconnaissent aussi voyager entre Kaïbo, la Côte d'Ivoire et leur village d'origine, situé plus au nord.

Le grand plan d'eau de Bagré, étendu sur 70 kilomètres du nord au sud, offre, d'une part, des possibilités de pêche inespérées en milieu continental et, d'autre part, des berges mises à profit pour le maraîchage (BIDOU, 1995; PARENT, 1995; SINARÉ, 1995).

Les projets d'aménagement existent. Depuis dix ans, on évoque la possibilité d'implanter cent mille personnes en aval du barrage, puisque l'assistance technique de Taïwan démontre qu'avec l'irrigation on peut parvenir à des cultures à haut rendement.

En attendant, tout autour de la retenue d'eau, et parfois dans un contexte de conflits fonciers, les gens des interfluves, les colons de l'AVV et de nouveaux venus (des bourgades voisines, mais aussi de Ouagadougou) travaillent la terre. Officiellement, aucun nouveau lieu d'habitat n'a été recensé à côté de la quarantaine de vieux villages dont une dizaine ont été déplacés. Mais combien de hameaux ont-ils été fondés (PARENT, 1995) ?

Installations-relais

Cette brève reconnaissance des vallées amène à penser qu'elles sont, plus que des espaces de peuplement ou « repeuplement », des couloirs utilisés. En exagérant ainsi, nous opposons volontairement mobilité à stabilité car, s'il y a mise en valeur de l'espace, il n'y a pas partout installation (sous-entendu « durable »). Nous avons reconnu des implantations récentes d'habitat, en poches ou en nébuleuses, mais observé aussi une colonisation de l'espace qui ne s'accompagnait pas nécessairement d'implantations nouvelles. Nous avons plutôt affaire à des diasporas mouvantes rayonnant à partir de points d'ancrage. En résumé, rien n'apparaît stable en matière de « peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose » en octobre 1995, dans les vallées du Burkina Faso que nous avons parcourues.

Encore convient-il de ne pas arrêter l'observation aux frontières méridionales du territoire national, comme cela a déjà été écrit (ORSTOM, 1972-1975 ; Banque mondiale, 1992). À titre d'exemple, et pour élargir notre champ d'observation, déplaçons-nous à l'ouest du pays, où la colonisation agricole est la plus dynamique depuis les années soixante sous les deux formes que nous lui connaissons : encadrée et surtout spontanée.

D'abord, les responsables des casiers irrigués du Sourou-Guiedougou ne parviennent toujours pas à fixer leurs colons, après trente ans d'effort consentis à la définition d'un modèle d'exploitation. Les casiers sont cultivés mais les agriculteurs s'y relaient ; ils ne font que passer.

Ensuite, dans la grande vallée du Mou Houn, les Fulbe de Barani ou du Mali se déplacent vers le sud, où ils croisent le flux des cultivateurs venus de l'Ouest-Mossi (KOHLE, 1972 ; BENOIT, 1982). Considérés comme « gênants », les premiers sont actuellement dirigés vers des ranchs qualifiés de « collectifs » (NIANOGO-SERPANTIÉ, 1995) pendant que les seconds viennent d'eux-mêmes s'établir en zone cotonnière : provinces du Houet et de la Bougouriba (LIESE, 1994 ; MORANT, 1995). Toutefois, à l'image de ce qui se passe au Sourou, certains Fulbe des ranchs et Mosse du coton continuent leur déplacement vers le sud.

C'est précisément au sud de la province du Houet, ainsi que dans la Comoé et le Poni qu'ils circulent et défrichent aujourd'hui. Enfin, comme dans un système de fusée à plusieurs étages, des « petits frères continuent la route » au-delà de la frontière. Dans le cas des Fulbe, ils amènent le gros du troupeau en pays senoufo ; dans le cas des Mosse, ils rejoignent des aînés établis en zone forestière ou dans les villes ivoiriennes.

Dans ce mouvement, on peut reconnaître des étapes chronologiques. Plus on est près des vieux foyers de peuplement, plus on peut situer l'étape migratoire dans les années cinquante - soixante-dix, et plus on s'en éloigne, plus on est en présence d'une occupation récente ou en cours. Les vallées canalisent les mouvements ininterrompus de population.

Si l'on imagine le voyage d'une unité familiale, il y aurait :

— un premier déplacement avec égrèment de points d'appui (ou d'attache) où des membres de la famille s'arrêteraient, tandis que d'autres continueraient le mouvement ;

— parfois revirement, remontée sud-nord avec retour temporaire ou définitif ;

— surtout aller-retour, va-et-vient entre village de départ, implantations dans les vallées et dans les pôles attractifs ivoiriens.

Dans ce tableau, « départ en colonisation » et « migration de travail » — deux appellations commodes retenues dans les travaux de l'ORSTOM (1972-1975) — ne sont plus à distinguer mais à associer dans une même chaîne d'étapes, un même « système de production » élargi et souple. « Peuplement », « mise en valeur » et « mobilité » sont les trois termes utiles à la compréhension de ce qui se passe dans les aires libérées de l'onchocercose. On se relaie ; on se replie ; on est stable un temps, mais pas tout le temps.

■ Être agriculteur et rester mobile

Après avoir constaté, d'une part, un peuplement hétérogène qui adapte ses activités selon le type d'espace qui s'offre à lui et, d'autre part, une mobilité des habitants entre les aires de départ du plateau central burkinabe, les vallées (qu'elles soient aménagées ou non) et les pôles attractifs au sud de la frontière, on peut se poser deux questions :

— celle de l'avenir de la mise en valeur agricole et, à une échelle plus fine, de la stabilité des exploitations qui lui sont liées ;

— celle de la gestion de l'espace rural inscrit dans le domaine des vallées.

Aménager, et quoi d'autre ?

Les questions précédentes revêtent un aspect particulier au Burkina Faso, dans la mesure où les aménagements de l'AVV ont été entrepris dans l'intention de fixer un peuplement de manière planifiée.

Sur 20 000 km², 150 000 personnes ont été installées. Or, ironie du développement, la diversité des modes d'implantation et des

formes d'exploitation des ressources que ces aménagements ont suscités autour d'eux exige, vingt ans plus tard, que soit géré l'ensemble de l'espace des vallées, afin d'éviter le gaspillage des terres et la multiplication des différends fonciers.

D'entrée de jeu, précisons que, contrairement à ce qui a pu être affirmé (Banque mondiale, 1992, 1993), les infrastructures n'ont pas été déterminantes dans le rôle attractif qu'elles étaient censées exercer sur les immigrants. En fait, jusqu'à aujourd'hui, ceux qui se sont installés dans les vallées venaient majoritairement du Nord-Burkina, où la scolarisation est peu développée et peu valorisée. De ce fait, leur demande en matière de services scolaires et sociaux est restée faible. Il est probable que cette situation évolue avec l'arrivée d'immigrants qui ont connu d'autres environnements en matière de santé, scolarité et services, dans les chefs-lieux, les grandes villes ou les espaces ruraux de Côte d'Ivoire qu'ils ont fréquentés.

Les immigrés se disent satisfaits lorsqu'ils disposent de l'équipement agricole et surtout du crédit. Ce n'est que plus tard, lorsqu'ils ont fait le compte de plusieurs récoltes, qu'ils s'intéressent de plus près aux infrastructures économiques et sociales du lieu. Voilà ce qu'il conviendrait d'inscrire dans les programmes de développement préoccupés, par dessus tout, par la question foncière.

Résumons l'histoire de l'AVV, telle qu'elle nous a été contée par les responsables de l'Onat, à Ouagadougou et à Zorgho (Ganzourgou).

La période 1974-1980 a été celle de l'aménagement de périmètres de colonisation, accompagné de recrutements sur le « plateau surpeuplé ». On considérait alors que l'espace des vallées était vacant, même s'il pouvait avoir fait l'objet par le passé d'une utilisation (culture et chasse) avant d'être abandonné pour différentes raisons, dont l'onchocercose. Aussi, dans les années 1980-1989, les autorités ont-elles été surprises par l'ampleur des installations spontanées aux abords des blocs aménagés ; installations émanant, à la fois, de Mosse affiliés aux familles encadrées, et d'habitants des villages riverains soutenus par leurs maîtres de terre. À partir de la publication du décret d'août 1985 portant application de la « Réorganisation Agricole et Foncière du Burkina Faso », laquelle stipulait que la terre appartenait dorénavant à l'État, le phénomène d'occupation spontanée s'est encore amplifié. La réaction des pouvoirs traditionnels s'est manifestée avec plus de vigueur quand,

dans le même temps, la prégnance en tous lieux des Comités de la Révolution (CDR) encourageait l'immigration massive, notamment dans le Mou Houn et la Bougouriba. Les migrants ne demandaient à personne la permission de s'installer, d'où les heurts avec les populations dites d'accueil. À partir de 1989, on a procédé à la relecture du décret, ce qui a abouti à la publication d'une nouvelle « Définition du Domaine Foncier National » (1991) qui tente de concilier la notion moderne de propriété pour les colons (jusqu'à usufruitiers) et le droit foncier ancestral.

En conséquence, et préoccupée par la « sécurisation foncière », l'autorité qui succède à l'AVV (dissoute) réexamine les limites des blocs dessinées dans les années soixante-dix. Au-delà des bornes posées, la gestion de l'espace relève du droit coutumier. Cela constitue sans doute un premier pas en avant. Il n'en reste pas moins que la question foncière est traitée selon une série de dichotomies, puisque l'on distingue : les colons de l'ex-AVV des immigrants spontanés (dont la permanence de l'installation tient au bon vouloir des chefs de terre) ; l'ensemble des immigrants, pris comme un tout, des populations d'accueil ; et, enfin, les cultivateurs des éleveurs.

Cette manière d'opérer tient d'une idéologie « agrariste » : l'attachement à la terre, alors que plusieurs groupes aux genres de vie différents occupent les lieux selon des comportements variés. Si l'on suit la « Définition » de 1991 à la lettre, chaque groupe d'habitants devrait exploiter « sa » ressource, selon « sa » spécificité.

Il en va peut-être toujours ainsi des Mosse rencontrés en pays gourmantche, qui continuent à pratiquer leur mode de culture extensif, puisque la terre ne leur est pas refusée. Cependant si, comme il est probable, l'espace est prochainement saturé sous la forme de « terroirs pleins », les plus jeunes d'entre eux, sans compter les nouveaux arrivants, seront amenés à s'installer ailleurs.

Dans quelles catégories ranger ceux qui s'orientent actuellement vers un nouveau genre de vie, comme c'est le cas à la Kompienga ? Les Bozo, venus pour pêcher en hivernage et habitant des campements précaires, se lancent dans la culture de contre-saison et s'établissent maintenant avec femmes et enfants. Les Fulbe ne sont plus de passage. Même si leurs bergers assurent toujours en saison des pluies une transhumance au Nord-Bénin pour éviter tout problème avec les cultivateurs, ils se sédentarisent, cultivent à leur tour et

gèrent les ressources en fourrages. Les Mosse, quant à eux, abandonnent leurs pratiques extensives et acceptent de s'installer là où les autochtones leur offrent encore des terres, dans l'espace mesuré et disputé du maraîchage.

La part des autochtones

Les autochtones actualisent leurs revendications territoriales à l'aune des aménagements réalisés, selon le principe que « maintenant que les mouches noires ont disparu, nous pouvons récupérer nos terres ». C'est donc dans les secteurs AVV et autour des plans d'eau que les problèmes fonciers se posent avec le plus d'acuité. Selon le délégué de l'Onat résidant à Kompienga, les originaires du lieu prennent conscience de la « finitude » de leurs terroirs et disputent, pied à pied, la négociation des parcelles les mieux situées, demandées par les « étrangers ».

Un autre exemple, moins classique, est donné par les villages du département de Garango (province du Boulgou) qui, enquêtés en 1973, présentaient de fortes densités (75-100 hab./km²) au point que les jeunes chefs d'exploitation rencontraient tant de difficultés à obtenir des terres que la majorité d'entre eux partaient travailler au Ghana et en Côte d'Ivoire. On avait relevé que plus de 40% des hommes âgés de 15-39 ans et plus de 30% des hommes mariés étaient absents. En revanche, on enregistrait peu ou pas de départs de familles entières pour les aires de colonisation de l'Ouest, contrairement à ce que nous notions en d'autres régions du pays mooga (KOHLER, 1972 ; QUESNEL et VAUGELADE, 1975 ; MARCHAL, 1975).

En l'absence de statistiques récentes, il est difficile de dire ce qu'il en est aujourd'hui, bien qu'envisager dans le même temps, d'une part, un accroissement des densités rurales et, d'autre part, le maintien des migrations à l'étranger puisse être admis. En effet, les terroirs de Toghin, Tangare et Beguedo sont uniformément cultivés et les personnes rencontrées dans les champs, en octobre 1995, sont fréquemment des femmes et des enfants, ce qui peut être le signe de l'absence des hommes au moment des récoltes (QUESNEL et VAUGELADE, 1975).

On peut aussi penser, lorsque l'on est à Tangare, siège d'une puissante chefferie, que les jeunes hommes se heurtent aux mêmes blo-

cages fonciers et institutionnels qu'il y a vingt ans, qui empêchent toute forme d'innovation en matière agricole (ANCEY, 1975).

Pourtant, les changements sont là. Depuis une dizaine d'années, des exploitants de Tangare défrichent en des lieux éloignés de l'aire de culture permanente du village. Ils disent cultiver là où leurs anciens « ouvraient la terre » avant d'en avoir été « chassés par les mouches ». En fait, il ne s'agirait pas de leur terre ancestrale, puisqu'ils disent demander le droit de culture à un autre chef que le leur. Les gens de Beguedo réalisent le même scénario d'exploitation spontanée en marge des périmètres AVV, plus proches. Enfin, les cultivateurs de Toghin ont diversifié leurs cultures (rizières) et adopté la traction attelée. À la faveur de l'aménagement du barrage de Bagré, des jeunes partent y cultiver riz et soja, sur des parcelles prêtées ; ils reviennent au village tous les deux ou trois jours.

Dans aucun des trois cas considérés il n'est question pour le moment d'installations définitives, du fait (disent les intéressés) que les puits ne sont pas pourvus d'eau en permanence et, surtout, que les « propriétaires » des lieux leur refusent le droit de construire une habitation. Toujours est-il qu'ils défrichent, sèment et récoltent, qu'ils ont des charrues et, parfois, louent des tracteurs. Ils utilisent la terre pour produire et ne s'embarrassent pas d'en être seulement locataires. À la saison prochaine, ils cultiveront au même endroit, si l'autorisation d'aujourd'hui reste valable, sinon, ils chercheront à proximité ou plus loin. Ils sont devenus producteurs, et leur technique d'insertion en milieu « coutumier » est efficace et rentable.

On aura compris que l'ouverture des vallées permet le maintien de jeunes gens dans leur village et le retour d'anciens émigrés, qui se dégagent des habituelles contraintes foncières et lignagères. Cette situation illustre, jusqu'à la caricature, la dissociation spatiale du peuplement et de la mise en valeur. La croissance de la population des localités du Boulgou accompagne le rythme de l'exploitation du secteur de vallée qui leur est proche.

L'inversion migratoire

Depuis 1973, la dynamique démographique enregistrée au niveau national a eu pour effet, dans les vallées, et quel que soit le taux

migratoire, une croissance de la population renforcée par l'inversion des mouvements de population entre les pays côtiers et ceux de la zone soudano-sahélienne.

Durant la période 1960-1973, le taux de croissance annuel de la population n'atteignait pas 1 % en pays bisca : l'actuelle province du Boulgou et la portion sud du Kouritenga et du Ganzourgou (QUESNEL et VAUGELADE, 1975). Or, comparée au recensement de 1985, l'enquête nationale de 1991 donne pour ces lieux un taux d'accroissement qui dépasse 3 % l'an, voire 4 % pour le Boulgou (BAYA *et al.*, 1995).

Le faible taux d'accroissement des années 1960-1973 était dû principalement au vieillissement des structures démographiques, aux départs en migration de travail vers le Ghana (depuis 1950-1960), qui s'avéraient irréversibles, et à ceux plus récents vers la Côte d'Ivoire, dont bon nombre (76 %) n'avaient toujours pas été suivis d'un retour au moment de l'enquête (1973). Donc, une émigration pluriannuelle, voire définitive, s'était développée, encouragée par la possibilité offerte aux émigrés de s'installer comme métayers, puis comme propriétaires, sur les fronts pionniers du Centre-Ouest et du Sud-Ouest ivoirien (BOUTILLIER *et al.*, 1977).

Puis ce schéma migratoire s'est, sinon inversé, du moins complexifié. Les provinces burkinabe, qui étaient jusqu'alors le siège d'importants mouvements d'émigration, ont réceptionné des immigrants venus s'installer dans et en bordure des périmètres de l'AVV. Ces flux d'arrivée, encore peu nombreux à la fin des années soixante-dix en comparaison des flux vigoureux de départ, ont pris de l'importance à compter des années quatre-vingt. Aux agriculteurs venus du Sahel burkinabe et du Mali (anciens colons de l'Office du Niger) se sont joints les migrants de retour de Côte d'Ivoire.

À partir des années quatre-vingt-dix, du fait des difficultés que connaît l'économie de plantation en Basse Côte, doublées d'un contexte politique incertain (AFFOU YAPI et TANO, 1991), les retours vers le Burkina Faso s'accroissent. Ils se dirigent principalement soit vers les villes, où le migrant peut investir son épargne dans le petit commerce (informel ou non) ou, pour le moins, son savoir-(sur)vivre en ville, soit vers les vallées, où il peut bénéficier d'aides familiales, de l'État et des ONG.

Dans la mouvance de ces retours, les départs se réorientent et se redéfinissent. Aujourd'hui, Beguedo se spécialise dans l'émigration en Italie, où les Bissa sont ouvriers agricoles dans les périmètres maraîchers de la banlieue romaine. Ils investissent au village en faisant construire en « dur », en participant au financement de l'horticulture et en achetant des bovins (SINARÉ, 1995).

D'une manière générale, les jeunes hommes continuent à partir à destination de l'Ouest burkinabe ou de zones forestières, comme l'indique le rapport de masculinité qui, bien que supérieur à celui de 1973, reste inférieur à 0,9 (BAYA *et al.*, 1995). Mais cette fois, il s'agit de migrations de courte durée, parfois de quelques semaines : le temps de trouver un petit emploi pour entretenir l'unité parentale, permettre la culture de contre-saison, dont les coûts sont élevés, ou acheter un filet de pêche ; parfois de quelques mois sur plusieurs années de suite, pour constituer un pécule afin de fonder une exploitation indépendante.

L'important est de remarquer la manifestation d'une volonté de demeurer agriculteur. D'autres types de ruralités d'Afrique de l'Ouest nous ont habitués à des jeunes gens de moins en moins impliqués dans les travaux de la terre et ne cessant de circuler entre ville et campagne (LEBRIS et QUESNEL, 1991).

Nouvelle terre et moyen terme

L'histoire migratoire d'un exploitant du bloc V5 de Kaïbo-Sud, originaire de Kaya, en pays mooga, et âgé d'une cinquantaine d'années, est révélatrice de la situation vécue par beaucoup de personnes établies en vallée. Du récit on retient trois faits majeurs : le retour de Côte d'Ivoire, la gestion de la migration des proches et l'entretien de liens avec une parentèle dispersée en plusieurs lieux.

Cet homme s'est installé à Kaïbo en 1979, auprès de ses frères, colons de l'AVV, après avoir tenu l'emploi de boy-cuisinier à Abidjan durant plus de dix ans. À son tour, il a été admis par l'AVV.

Depuis, il n'est pas reparti. Mais le réseau migratoire dont il a été membre ne s'est pas interrompu. Quatre de ses fils vivent en Côte d'Ivoire : trois à Abidjan, et un à Soubré, où un petit frère, devenu planteur, possède tracteur et camion. Ce planteur aide ses vieux

parents ainsi que d'autres frères restés à Kaya, et envoi de l'argent à ceux de Kaïbo-Sud. En retour, à différents moments de l'année, il bénéficie de la main-d'œuvre que frères et neveux de Kaya et de Kaïbo apportent à sa plantation. Ajoutons, enfin, que les frères de Kaya viennent aussi travailler à Kaïbo et que les jeunes de Kaïbo partent par roulement participer au travail des champs de Kaya.

Dès lors, on comprend mieux les résultats de recherches menées dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, qui abordent la mobilité saisonnière des immigrants venant du Burkina Faso et soulignent la bonne résistance des planteurs mosse à la crise du café et du cacao grâce à l'appui de la main-d'œuvre familiale (LÉONARD, 1994; BALAC, 1995). Comme autrefois, la mobilité saisonnière des jeunes assure le maintien de la production des plus âgés sur leur terroir. Mais, cette fois, il s'agit de trois terroirs à la fois : deux situés au Burkina Faso et un en Côte d'Ivoire. La mobilité a changé de nature.

En effet, dans nos enquêtes de 1973, on relevait que par rapport aux années soixante les déplacements saisonniers avaient été remplacés par des déplacements pluriannuels, que les hommes mariés étaient de plus en plus présents en Côte d'Ivoire et qu'enfin un grand nombre d'entre eux s'y installaient définitivement (BOUTILLIER *et al.*, 1977). On relevait également que les retours, quand ils avaient lieu, concernaient le plus souvent le terroir d'origine.

Or, aujourd'hui, les réseaux migratoires sont en place ou, plutôt, les espaces de production ont été mis en réseau. Les jeunes hommes, mariés ou non, s'y déplacent à un moindre coût matériel, social et psychologique que par le passé. Les transports sont plus faciles ; les parents sont partie prenante aux départs ; les aînés installés au sud accueillent frères et neveux. Aussi, plus les difficultés d'installation dans l'un ou l'autre lieu (les vallées soudaniennes ou les aires d'accueil forestières) sont aiguës, et plus la mobilité temporaire s'intensifie.

La fin des fronts pionniers dans le Sud-Ouest ivoirien, la difficulté de l'insertion en ville et, enfin, les changements politiques pouvant survenir dans l'un ou l'autre pays font des vallées « une nouvelle terre » ou un « moyen terme » entre les secteurs défavorisés du pays mossi et les pôles de travail d'au-delà de la frontière. Au gré des conjonctures politico-économiques, les mouvements se régularisent ou s'intensifient. Être installé en vallée burkinabe ne signifie pas rompre avec ces mouvements pendulaires.

D'autant moins que les déplacements sont rythmés par les calendriers agricoles et que l'on sait bien qu'au Burkina, l'organisation de la production est rythmée par la saison des pluies, quoiqu'elle puisse être, depuis peu, prolongée par les activités horticoles de saison sèche. En fait, il conviendrait de savoir quelles sont les personnes mobilisées, ici et là, tout au long de l'année et de se demander si cette organisation flexible de la production peut s'accommoder du modèle d'exploitation stable que l'État burkinabe souhaite mettre en place. À cet égard, il conviendrait que les agronomes, soucieux de systèmes d'exploitation durables, prennent en compte la mobilité des personnes actives. Elle paraît s'être installée durablement.

■ « Gestion des terroirs » : une loi foncière à l'horizon

Que ce soit dans les secteurs de vallées spontanément colonisés ou encadrés dès les années soixante-dix, ou bien dans les secteurs de développement plus récents, aux abords des barrages, la ligne d'action de l'Onat est actuellement la « gestion des terroirs ». Cette institution est soutenue financièrement et techniquement par la coopération internationale et diverses ONG. Les objectifs ne sont plus seulement d'équiper le territoire en barrages, casiers hydro-agricoles et réseaux de commercialisation (coton) mais, après avoir mesuré l'ampleur et les formes multiples prises par l'immigration, de s'interroger sur la manière de canaliser les mouvements en cours en planifiant au plus pressé.

Les vallées burkinabe sont devenues le principal observatoire national des questions foncières, comme cela se fait déjà dans quelques régions du Mali et de Côte d'Ivoire, où les Systèmes d'information géographique (SIG) se multiplient à cet effet (BASSETT, 1995). Les expériences pilotes en cours appliquent les principes suivants :

— la prise en compte de l'avis de tous les acteurs locaux (autochtones, allochtones, cultivateurs comme éleveurs) pour délimiter les espaces spécifiques des uns et des autres ;

— le recours à l'approche du terrain au moyen de la photo-interprétation à grande échelle, en partant de l'hypothèse que les ruraux peuvent apprendre à lire les photographies aériennes de l'Institut géographique du Burkina (IGB) ;

— la reconnaissance de l'utilisation collective d'une portion d'espace à chacun des groupes présents, sans toutefois s'attarder sur la croissance démographique de ceux-ci, ni sur leur composition familiale ;

— l'exploitation diversifiée de chacun des lots délimités doit relever d'une future commission villageoise.

Comme les délimitations en cours tendent à figer les terroirs, alors que l'utilisation de l'espace est jusqu'à présent mouvante, quelle place fait-on aux jachères dans ce compartimentage ? Ainsi façonnée, la « gestion des terroirs » aura-t-elle une incidence sur la mobilité de la population ? Et, puisque les études détaillées manquent, savons-nous si l'appropriation de la terre générera une capitalisation plus forte au niveau de l'exploitation agricole ?

Aux deux dernières questions, la Banque mondiale (1986) a répondu par l'affirmative, et c'est pour cela qu'elle soutient en Afrique tout projet national de loi foncière s'accompagnant de relevés topographiques. Deux raisons sont exposées à satiété :

— livrer à l'État un inventaire des terres inoccupées, de façon qu'il puisse exercer sur ces dernières une législation pour le moment inexistante ;

— capter, par l'individualisation de la propriété (en attendant les cadastres, par une appropriation collective fondée sur le groupe de résidence), une garantie par hypothèque pour tout crédit accompagnant le développement.

Ce sont là des idées déjà développées par les positivistes du XIX^e siècle en Europe et en Amérique latine, à savoir que la parcelle appropriée est, à la fois, le stimulant au progrès économique et l'assurance, par l'hypothèque, du remboursement des prêts.

Par le fait que d'une part, en Afrique, la terre est « commune » et ne se refuse pas, que, d'autre part, les situations foncières devien-

ment conflictuelles (alors que le premier souci est celui d'une paix sociale) et, enfin, que le crédit n'a aucune base de référence sur laquelle s'appuyer (alors que le second souci est celui d'une économie saine), avoir affaire à des propriétaires, à l'échéance de quelques décennies, semblerait, selon la Banque mondiale, le moyen le plus adéquat d'accéder au développement durable. Mais aussi, en conséquence, de gommer toutes les particularités locales réunies dans le faisceau d'échanges dont nous venons de rendre compte, soit la ruralité dans les vallées burkinabe. Nous ne pensons pas qu'une telle politique puisse être menée sans heurts le temps d'une génération, car la volonté de fixer les habitants en les étiquetant ne tient pas compte de la réalité, qui est l'installation de la mobilité en relation avec la pluri-activité. Sous l'appellation « gestion des terroirs », qui se présente comme un outil de négociation, nous avons affaire à une planification foncière chargée de multiples exclusions (MARTY, 1993).

Bibliographie

- AFFOU YAPI (S), TANO (K.), 1991 — Situation foncière et émigration dans la Boucle du Cacao (Côte d'Ivoire). *Agronomie Africaine*, 3 (1) : 35-43.
- ANCEY (G.), 1975 — "La monnaie mossi; un pouvoir non libérateur de règlement", in « Milieux ruraux mossi, aspects économiques ». In : *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, vol. III, Ougadougou, Orstom.
- Banque mondiale, 1986 — *Contrôle de la désertification et gestion des ressources renouvelables dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest*. Oslo (1-7 juin 1986).
- Banque mondiale, 1992 — *Installation de populations et développement dans la zone de lutte contre l'onchocercose*. Washington, D.C.
- Banque mondiale, 1993 — *Installation de populations et développement dans la zone de lutte contre l'onchocercose. Étude de cas, Burkina Faso*. Washington, D.C.
- BALAC (R.), 1995 — Fin du front pionnier et façonnement d'une nouvelle économie de plantation dans le Sud-Ouest ivoirien : processus démographique. mimeo., 21 p. (à paraître dans le *Bulletin du GIDIS-CI*, 1996, Abidjan).
- BAYA (B.), GUIELLA (G.) et al., 1995 — *Peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose; le cas du Burkina Faso*. UERD, Ouagadougou, 39 p.
- BAYA (B.), GUIELLA (G.), QUESNEL (A.) et al., 1995 — *Rapport de Synthèse*. Séminaire international « Peuplement et développement des

zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest », Cicred/UERD, Paris, Ouagadougou, 15 p.

BASSETT (T. J.), 1995 —
« L'introduction de la propriété de la terre. La cartographie et la Banque mondiale en Côte d'Ivoire ». In : *Terre, terroirs, territoires*, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 395-420.

BENOIT (M.), 1982 —
Oiseaux de mil. Paris, Orstom, coll. Mémoires, n° 95.

BIDOU (S.), 1995 —
Étude de l'impact du barrage de Bagré (B.F.) sur le secteur maraîcher (trois villages de la zone amont). DESS nutrition, université Montpellier-II, 51 p.

BOUTILLIER (J. L.), QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), 1977 —
Systèmes sociaux économiques mossi et migrations. *Cah. Orstom, sér. Sci. Hum.*, 14 (4) : 361-383.

FONTÈS (J.), GUINKO (S.), 1995 —
Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Paris, Mincoop, université de Ouagadougou, université de Toulouse-II, 66 p.
et carte 1/1 000 000.

HERVOUËT (J. P.), 1984 —
Bilan de l'occupation des terres de vallées libérées de l'onchocercose, après dix ans de lutte antismuldienne (Haute-Volta - Mali). Ouagadougou, Orstom.

HERVOUËT (J. P.), 1992 —
« Les bases du mythe du dépeuplement des vallées soudanaises par l'onchocercose ». In : *La Santé en société : regards et remèdes*, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 273-302.

HERVOUËT (J. P.), CLANET (J. C.), PARIS (F.), SOME (H.), 1984 —
Settlement of the valleys protected

from onchocerciasis after ten years of vector control in Burkina. Orstom/OCP/univ. de Ouagadougou, 20 p.

INSD, 1994 —
Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991. Ouagadougou, Institut national de la statistique et de la démographie.

KOHLER (J. M.), 1972 —
Les migrations des Mossi de l'ouest (Haute-Volta). Paris, Orstom, coll. Travaux et documents, n° 18.

LAHUEC (J. P.),
MARCHAL (J.-Y.), 1979 —
Mobilité du peuplement bissa et mossi. Paris, Orstom, coll. Travaux et documents, n° 103.

LE BERRE (R.), 1966 —
Contribution à l'étude biologique et écologique de Simulium damnosum Théobald, 1903 (Diptera, Simuliidae). Paris, Orstom, coll. Mémoire, n° 17.

LEBRIS (E.), QUESNEL (A.), 1991 —
Circulation des hommes et urbanisation : des politiques en échec. *Politique Africaine*, 44 : 66-77.

LÉONARD (E.), 1994 —
Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens. Comm. au colloque Gidis-CI, Abidjan, 15 p.

LIESE (B.), 1994 —
Land settlement and environmental change in the onchocerciasis control programme area (Upper Leraba River). Amsterdam, Committee of Sponsoring Agencies, Onchocerciasis Control Programme.

MADIEGA (Y.-G.), 1993 —
« Dynasties, groupes sociaux et pouvoir politique dans le Gulma ». In : *Découvertes du Burkina*, Ouagadougou, Sépia-ADDDB : 97-206.

- MARCHAL (J.-Y.), 1975 —
« Géographie des aires d'émigration en pays mossi », In : *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Ouagadougou, Orstom, vol. II, fasc. 3 : 30-68.
- MARCHAL (J.-Y.), 1978 —
L'onchocercose et les faits de peuplements dans le bassin des Volta. *Journal des Africanistes*, 48 (2) : 9-30.
- MARTY (A.), 1993 —
La gestion des terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation ? *Revue Tiers-Monde*, 34 (134) : 327-344.
- MORANT (P.), 1995 —
Utilisation des données satellitaires SPOT pour mesurer l'impact sur l'environnement des migrations de population dans le sud-ouest du Burkina Faso. Rabat, Marisy.
- NIANOGO-SERPANTIÉ (I.), 1995 —
L'accès aux ressources du milieu en zone aménagée : articulations juridiques., Bobo-Dioulasso, Orstom ; Paris, univ. Paris-I, Lab. d'anthropologie juridique, 103 p.
- NIEMEIJER (D.),
MAZZUCATO (V.), 1995 —
Conservation des eaux et des sols dans l'est du Burkina Faso. Antenne sahélienne de l'université de Wageningen, Pays-Bas, document de projet n° 29, 23 p.
- ORSTOM, 1972-1975 —
Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi. Ouagadougou, 12 fascicules.
- PARENT (G.), 1995 —
Notes sur l'enquête santé menée à la Kompienga et à Bagré. Ouagadougou, UERD/Orstom.
- PARIS (F.), 1992 —
De l'onchocercose à la Géo-onchographie. In : *La santé en société : regards et remèdes*, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 59-85.
- PHILIPPON (B.), 1979 —
L'onchocercose humaine en Afrique de l'Ouest. Paris, Orstom, IDT n° 37.
- Présidence de la République, 1991 —
Définition du domaine foncier national. Zatu, An VIII-0039 bis, portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso, Ouagadougou.
- QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), 1975 —
« Démographie et migration ». In : *Les migrations de travail mossi. Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*. Ouagadougou, Orstom, vol. II, fasc. 3 : 1-146.
- QUESNEL (A.), MARCHAL (J.-Y.), 1995 —
« L'occupation de l'espace ou la révision de la problématique peuplement/mise en valeur ». In : *Peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest*, convention FAO/Cicred, Paris, 27 p.
- RÉMY (G.), 1981 —
« Les Mossi à la rencontre de la grande brousse ». In : *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux*. Travaux et Mémoires de l'Institut des hautes études d'Amérique latine, n° 32 : 117-131.
- SINARÉ (R. Z.), 1995 —
Étude de la filière oignon, Département de Beguedo, Province du Boulgou. Université de Ouagadougou, Institut du développement rural, 106 p.